

**COMMUNE DE SAINT MARD DE RENO
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2025**

Date de la convocation : 19 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

Etaient Présents : Mme GUERIN Maire et MM. de LOPPINOT et BRUNET Adjoints

Mme, MM. COQUEREL, DELESTANG, BOUCHE, CHAILLOU, LESIEUR et MARIETTE.

Etaient absents : M. AMPE a donné pouvoir à M. CHAILLOU
Mme GAUTIER-DESVAUX

M. BOUCHE Nicolas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Madame le maire ouvre la séance, remercie les Membres présents, puis donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Vote des subventions aux associations ;*
- *Point sur le dossier de la marnière chemin du Presbytère ;*
- *Alimentation de la réserve incendie du Pontchartrain ;*
- *Inauguration de la grille et de la chaire à prêcher restaurée ;*
- *Rapport d'activité 2024 de la communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche ;*
- *Composition du conseil communautaire du pays de Mortagne-au-Perche ;*
- *Droit de servitude consenti à Enedis lieu-dit « Le Chailloué »*
- *Informations et questions diverses.*

VOTE DES SUBVENTIONS 2025 :

DÉLIBÉRATION N° 2025-12

Madame le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

Imputation	TIERS	VOTÉ 2025
65748	CLUB DES ANCIENS	500,00
65748	COMBATTANTS UNC AFN	150,00
65748	COMITE DES FETES	500,00
65748	SOCIETE DE CHASSE DE RENO	150,00
65748	ADMR MORTAGNE AU PERCHE	50,00
65748	CLIC CENTRE ORNE	50,00
65748	HARMONIE MUNICIPALE	100,00
65748	LUTILLE	100,00
65748	UNA PAYS DU PERCHE	200,00
65748	FRANCE ALZHEIMER ORNE	100,00
65748	VMEH	50,00
65748	ENTRAID ADDICT 61	35,00
65748	DON DE SANG BENEVOLE	35,00
65748	BANQUE ALIMENTAIRE ORNE	200,00
65748	CONSEIL DEPARTEMENTAL ORNE	260,00
65748	CROIX ROUGE FRANCAISE	50,00
65748	LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00

65748	RESTAURANTS DU COEUR	200,00
65748	CYCLOS RANDONNEURS DU PERCHE	50,00
65748	JUDO CLUB MORTAGNAIS	50,00
65748	UNION SPORTIVE MORTAGNAI	150,00
65748	CFA CCI LE MANS	30,00
65748	FSE COLLEGE PAUL HAREL	30,00
65748	AS COLLEGE PAUL HAREL	30,00
65748	ECOLE BIGNON	90,00
65748	OCCE ECOLE MATERNELLE CHARTRAGE	70,00
65748	BIELORUSSIE	150,00
	Sous-total 65748	3 480,00
65741	GAUTIER LAMIROTE ADELE	30,00
65741	GUILLON JULIEN	30,00
65741	HELLEUX SOPHIE	30,00
65741	LAUNAY JEROME	60,00
65741	RIVIERE ALINE	30,00
	Sous-total 65741	180,00
	TOTAL	3 660,00

POINT SUR LE DOSSIER DE MARNIERE CHEMIN DU PRESBYTERE :

Madame le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les évolutions du dossier de la marnière chemin du Presbytère :

- **Le bureau d'études Elabor-e a rendu son rapport le 11/04/2025** : Après sondage et étude des données, Explor-e émet les préconisations suivantes :
 - **Etape n°1** : Traitement de la zone effondrée et des vides résiduels découverts lors des sondages par comblement gravitaire et injection de coulis de remplissage, y compris au droit de l'ensemble des sondages réalisés, pour limiter les infiltrations d'eau au niveau de la cavité. Ce comblement permettra de sécuriser l'effondrement de surface et garantira l'accès à la sondeuse pour les forages à réaliser au niveau de l'habitation.
 - **Etape n°2** : Réalisation de sondages de contrôles (y compris en incliné) au niveau du pignon ouest et de la façade nord de l'habitation, afin de circonscrire le développement de la marnière souterraine indice n°1 - au droit de la propriété Samson ;
A ce stade nous recommandons également de profiter de la venue de la sondeuse pour investiguer la seconde cavité (indice 2 – entrée de la propriété Poussin). La position de cette seconde cavité (indice 2) au niveau de l'allée d'accès à une habitation en cours de construction présente un risque avéré de voir apparaître des mouvements de terrains. Nous recommandons donc de réaliser des investigations complémentaires en périphérie du sondage déjà effectué.
 - **Etape n°3** : Traitement des matériaux décomprimés et des vides interstitiels présent au droit de l'habitation par injection de résine expansive (mise en œuvre possible depuis le sous-sol de l'habitation) ;
- Une réunion a été organisée le 25/04/2025 par la municipalité avec la DDT-service Prévention des Risques et Gestion de Crise représenté par M. Fleury, chef du bureau, et M. FAURE, le bureau Explor-e (en distanciel), en présence de M et Mme Samson, Monsieur Poussin absent était excusé. Le point a été fait sur la situation et les implications opérationnelles et financières engendrées.
- L'arrêté interministériel d'état de catastrophe naturelle pour phénomène « mouvement de terrain » du 19 mai 2025 est paru au journal officiel le 24 mai 2025. Les administrés touchés disposent de 30 jours pour déclarer le sinistre à leur compagnie d'assurance à compter de la parution au JO soit jusqu'au 23 juin 2025.
- Les devis de comblement de l'existant et des investigations supplémentaires ont été reçus et les demandes de financement réalisées pour M et Mme Samson
- Pour M. Poussin, le financement par le FPRNM dit « Fonds Barnier » n'aurait pas possible du fait que

son contrat d'assurance aurait été contracté après la date d'effondrement de la marnière. Mme le Maire souhaite qu'une solution soit trouvée, elle reviendra vers le conseil municipal quand elle aura plus d'éléments.

- La sécurisation par comblement du chemin et de la propriété de M et Mme Samson devrait intervenir dans la première 15aine de juin, après l'intervention de ENEDIS qui doit refaire le branchement électrique endommagé lors des sondages.

ALIMENTATION DE LA RESERVE INCENDIE DU PONTCHARTRAIN :

Madame le Maire demande à M. MARIETTE de procéder à la réparation de la canalisation qui approvisionne la réserve d'eau de l'ancienne station du Pontchartrain. Le réservoir n'est plus approvisionné et ne permet pas actuellement d'assurer la sécurité incendie.

M. MARIETTE indique que les travaux vont être réalisés dans les quinze jours.

Après réparation de la fuite visible, une visite sera effectuée afin de vérifier le remplissage de la réserve.

INAUGURATION DE LA GRILLE ET DE LA CHAIRE A PRÊCHER RESTAURÉE :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'inauguration de la nouvelle grille et de la restauration de la chaire à prêcher restaurée aura lieu le 14 juin à 17 heures en présence des autorités de la région, du département et de la Fondation du Patrimoine qui ont financé les projets, ainsi que de Monseigneur Feillet évêque de Séez.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE LA CDC DU PAYS DE MORTAGNE-AU-PERCHE :

DÉLIBÉRATION N° 2025-13

Thierry de LOPPINOT présente le rapport d'activité 2024 de la CDC du Pays de Mortagne au Perche.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce rapport d'activité 2024 de la CDC du Pays de Mortagne au Perche.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE MORTAGNE-AU-PERCHE À COMPTER DU PROCHAIN RENOUELEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX EN 2026 :

DÉLIBÉRATION N° 2025-14

Vu l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire NOR : ATDB2503087C du 17 mars 2025 du Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation,

Considérant que l'organe délibérant de tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doit être recomposé par arrêté préfectoral l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour délibérer sur un accord local pour une répartition des sièges des conseillers communautaires différente du droit commun,

Considérant la proposition d'accord local qui a été présentée en Conseil communautaire le 22 mai 2025,

Considérant que la répartition ci-dessous a reçu un avis favorable du Conseil communautaire,

	Population 2024	Nombre de conseillers Accord local		Population 2024	Nombre de conseillers Accord local
Mortagne au Perche	3 857	11	Saint Jouin de Blavou	307	1
Saint Langis lès Mortagne	871	2	Saint Céronne lès Mortagne	249	1
Bazoches sur Hoëne	833	2	Feings	191	1
Soligny la Trappe	633	2	Saint Ouen de Sécherouvre	159	1
Le Pin la Garenne	619	2	Champeaux sur Sarthe	160	1
Saint Hilaire le Châtel	668	2	Bellavilliers	135	1
Mauves sur Huisne	524	2	Corbon	112	1
La Chapelle Montligeon	510	2	Saint Martin des Pézerits	121	1
Courgeoût	460	1	Saint Aubin de Courteraie	130	1
Saint Mard de Réno	397	1	Loisail	134	1
Courgeon	351	1	Boëcé	125	1
Réveillon	356	1	Parfondeval	104	1
Pervenchères	342	1	Montgaudry	99	1
Coulimer	292	1	Saint Germain de Martigny	83	1
La Mesnière	277	1	Saint Aquilin de Corbion	54	1
Villiers sous Mortagne	241	1	Comblot	61	1
			Saint Denis sur Huisne	60	1
					50 conseillers

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'accord local pour la composition du Conseil communautaire à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2026,
- **MANDATE** le Maire pour transmettre cette délibération à la Préfecture de l'Orne.

DROIT DE SERVITUDE CONSENTI A ENEDIS LIEU-DIT « LE CHAILLOUÉ » :

DÉLIBÉRATION N° 2025-15

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'ENEDIS demande l'autorisation à la commune de réaliser une tranchée de 83 mètres pour la pose de trois câbles Basse Tension Souterrain sur la parcelle ZC 83, voie communale n° 225, permettant de réaliser le raccordement de deux branchements C4 de la ferme du Chailloué pour leurs projets photovoltaïques. Elle rappelle que l'intégralité des travaux est prise en charge par les exploitants conformément aux permis de construire délivrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AVALIDE** le projet décrit ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de servitude nécessaire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **Tournage court métrage :** La commune a été sollicitée afin d'autoriser le tournage du court métrage « La femme attendue » réalisé par Nicolas Lincy les 20 et 21 juin 2025. Les scènes seront tournée place de l'église, rue de Villiers et chemin des Feugerais le vendredi 20 juin, nécessitant des arrêtés de circulation et chemin du grand mesnil le samedi 21 juin. La salle des fêtes du bas sera louée et servira de base de vie pour l'équipe.

- **Fin licence de vente de tabac :** Madame le Maire a été informée par Monsieur Le Préfet de l'Orne par courrier du 7 mai 2025 que le débit de tabac de Saint-Mard-de-Réno fera l'objet d'une fermeture définitive du fait de la cessation d'activité de Mme DURAND Maryline, sans reprise, et de la proximité du débit de la Chapelle Montligeon. Il annonce ainsi, sans appel, la disparition du point de vente de tabac au sein de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 et les Membres présents ont signé le registre.